

Annick Steta

Le revenu universel : histoire d'une tentation

Le Débat n°199, 2018

En l'espace de quelques années, le revenu de base universel a connu un spectaculaire retour en grâce dans les pays avancés. L'idée de verser à chaque individu un revenu, quelles que soient les ressources dont il dispose, s'est imposée dans le débat public et transcende les clivages partisans. Plusieurs responsables politiques français ont souhaité explorer cette voie. Le candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2017, Benoît Hamon, avait inscrit à son programme la mise en place d'un revenu universel d'existence devant progressivement atteindre 750 euros par mois. Manuel Valls a vivement critiqué cette proposition durant la campagne des primaires de la gauche. C'était oublier un peu vite qu'il avait soutenu quelques mois plus tôt la création d'une allocation unique qui se serait substituée à certains *minima* sociaux et aurait été ouverte à toutes les personnes majeures. Deux des candidats qualifiés pour la primaire de la droite et du centre s'étaient également prononcés en faveur d'un revenu de base universel. Membre des

Républicains, Nathalie Kosciusko-Morizet avait envisagé de fusionner le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique et la prime d'activité afin de créer un revenu de base non conditionné de 470 euros par mois. Cette mesure aurait été associée à la transformation de l'impôt sur le revenu en une *flat tax* dont le taux aurait été proche de 20 %. Le représentant du Parti chrétien-démocrate, Jean-Frédéric Poisson, avait, quant à lui, défendu l'instauration d'un revenu universel remplaçant « toutes les allocations sociales et familiales ». À l'exception de celle de Benoît Hamon, qui a d'ailleurs évolué tout au long de la campagne pour l'élection présidentielle, ces différentes propositions conservaient un certain degré de flou et ne correspondaient pas parfaitement à la conception communément admise du revenu de base universel. Un revenu de base reposant sur la fusion de prestations sociales existantes pourrait notamment être attribué sous conditions de ressources et non de façon universelle.

L'idée de créer un revenu de base universel est également redevenue en vogue aux États-Unis. Portée depuis une dizaine d'années par le politologue libertarien Charles Murray, qui la popularisa en 2006 dans un ouvrage intitulé *In Our Hands. A Plan to Replace the Welfare State*, elle a été récemment reprise par Andrew Stern, ancien président de l'Union internationale des employés de service. La Silicon Valley semble, elle aussi, prête à se convertir au revenu de base universel. L'entreprise de financement d'amorçage de start-up Y Combinator, présidée par Sam Altman, finance depuis janvier 2017 une expérience de revenu de base universel à Oakland, une ville de la baie de San Francisco. Cent familles reçoivent de façon inconditionnelle 1 500 dollars par mois. Destinée à durer cinq ans, cette expérience pourrait progressivement être étendue à mille familles. Elon Musk, qui a fondé SpaceX et cofondé Tesla, soutient, pour sa part, que la mise en place d'un revenu de base universel sera rendue nécessaire par la montée en puissance de l'automatisation. Cette position est partagée par Mark Zuckerberg, le président de Facebook. Lors du discours qu'il a prononcé à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes aux étudiants de la promotion 2017 de Harvard, il a déclaré qu'il fallait « explorer des idées comme le revenu universel afin de donner à chacun une sécurité permettant d'essayer de nouvelles choses ».

Origines

Si la popularité actuelle du revenu de base universel constitue un phénomène nouveau, la volonté de faire bénéficier les individus d'un minimum de ressources est très ancienne. On peut en discerner les lointaines origines dans l'organisation sociale imaginée par Thomas More.

Dans l'*Utopie*, publiée en 1516, le philosophe anglais décrivit une société dans laquelle les moyens d'existence disponibles étaient répartis de façon égale entre les individus : il n'y avait donc ni riches ni pauvres. Cette idée nourrit la pensée de l'humaniste espagnol Juan Luis Vives, qui fut un des amis de More. Dans un mémoire adressé en 1526 au maire de Bruges, Vives, qui passa la majeure partie de sa vie adulte dans les Flandres, suggéra aux autorités municipales de prendre elles-mêmes en charge les habitants les plus démunis de la ville en leur assurant le minimum vital. En contrepartie, les pauvres devraient réaliser des travaux d'intérêt général. Il y a toutefois loin de cette institutionnalisation de la charité à la conception contemporaine du revenu de base universel. Pour s'en rapprocher, il fallut attendre le schéma présenté par Thomas Paine à la fin du xviii^e siècle.

Né en Angleterre, Paine prit part à la Révolution américaine puis à la Révolution française. Dans *La Justice agraire*, un pamphlet qu'il fit paraître en 1797, il développa l'idée selon laquelle la propriété privée des terres agricoles privait la majorité de la population des moyens d'assurer sa subsistance. Afin de réparer cette injustice, il préconisa la mise en place d'un système dans lequel les propriétaires terriens seraient soumis au paiement de taxes destinées à abonder un fonds permettant de verser non seulement des pensions de retraite et d'invalidité, mais aussi une somme d'argent à tout individu atteignant l'âge de la majorité. Cette somme, fixée à 15 livres sterling, représentait plus de la moitié du revenu annuel moyen d'un travailleur agricole de l'époque. Elle devait aider les jeunes gens à faire leurs débuts dans la vie. Également évoquée par Condorcet, cette idée de dotation universelle a été développée par deux professeurs de droit de Yale : dans un ouvrage paru en 1999, *The*

Annick Steta
 Le revenu universel :
 histoire d'une tentation

Stakeholder Society, Bruce Ackerman et Anne Alstott proposèrent de doter chaque jeune adulte américain d'un capital de 80 000 dollars de façon à lui permettre de façonner son avenir. Le mécanisme conçu par Paine inspira les socialistes utopiques du début du XIX^e siècle. Aux yeux de ces premiers socialistes européens, ceux qui ont accaparé les moyens de production doivent indemniser les autres membres de la société. Dans un ouvrage intitulé *Solution du problème social ou Constitution humanitaire basée sur la loi naturelle*, publié en 1848, le juriste belge Joseph Charlier, qui était proche de Charles Fourier, défendit ainsi l'idée d'un dividende territorial considéré comme une contrepartie à l'injustice représentée par la propriété privée de la terre. La notion de revenu de base universel est également présente en filigrane dans les *Principes d'économie politique* de John Stuart Mill. Selon le philosophe et économiste anglais, une fraction des richesses produites au sein de la société devrait être répartie entre ses membres, qu'ils soient ou non capables de travailler. Le reliquat permettrait de rémunérer le travail, le capital et ce que Mill appelle l'habileté ou le talent.

La conception du revenu de base universel évolua notablement au XX^e siècle. À la volonté d'assurer la justice sociale se mêla très tôt le désir de libérer les individus de la contrainte représentée par le travail. Dans *Roads to Freedom. Socialism, Anarchism and Syndicalism*, paru en 1918, Bertrand Russell proposa la création d'un revenu universel d'un montant suffisant pour couvrir les besoins de base des individus. Un revenu plus élevé serait versé à ceux acceptant d'effectuer des travaux d'intérêt général. Nul ne serait toutefois contraint de travailler. Deux Britanniques issus de familles quaker, Dennis et Mabel Milner, publièrent en cette même année

1918 un pamphlet intitulé *Scheme for a State Bonus*. Ils proposèrent de verser un revenu non conditionné à tous les citoyens du Royaume-Uni de façon à enrayer la pauvreté, qui atteignait un niveau alarmant aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Chacun ayant droit aux moyens d'assurer sa subsistance, les bénéficiaires de ce revenu ne seraient en aucune manière obligés de travailler. Brièvement débattue au sein du parti travailliste, cette idée fut défendue quelques années plus tard par Clifford Hugh Douglas. Cet ingénieur britannique proposa en 1924 de réinjecter du pouvoir d'achat dans l'économie en accordant à l'ensemble des ménages un « dividende national » versé mensuellement. Cette notion fut reprise en 1935 sous le nom de « dividende social » par l'économiste George Douglas Howard Cole, qui fut le premier à employer l'expression « revenu de base » (*basic income*) dans la présentation de l'œuvre de John Stuart Mill qu'il fit dans *A History of Socialist Thought*. L'économiste James Meade, lauréat en 1977 du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, soutint l'idée de distribuer un « dividende social », des années 1930 jusqu'à sa mort en 1995. Mais la mise en place d'un système d'État-providence après la Seconde Guerre mondiale mit momentanément un terme à ce débat au Royaume-Uni.

Résurgences

C'est aux États-Unis que la question du revenu de base universel refit surface. Dans les années 1960, l'essayiste Robert Theobald soutint la thèse selon laquelle les conséquences de l'automatisation sur l'emploi rendraient nécessaire l'introduction d'un revenu de base universel. Le point de vue de l'économiste Milton Friedman

était radicalement différent : selon lui, la mise en œuvre d'un impôt négatif permettrait de simplifier considérablement le fonctionnement de l'État-providence. Présenté en 1962 dans *Capitalisme et liberté*, ce schéma consistait en l'association d'un taux unique d'imposition sur le revenu à une allocation universelle se substituant aux allocations chômage et autres *minima* sociaux. Le montant de l'allocation versée à un individu serait graduellement réduit à mesure que son revenu augmenterait, ce jusqu'au point à partir duquel l'impôt négatif se transformerait en impôt positif. D'autres économistes, dont James Tobin et John Kenneth Galbraith, prirent position en faveur de la création d'un revenu minimum garanti plus universel et plus généreux que les mécanismes d'aide sociale existants. Contrairement à l'impôt négatif promu par Friedman, le *demogrant* proposé en 1967 par James Tobin, Joseph A. Pechman et Peter Miezkowski¹ n'était pas destiné à se substituer à la totalité du système d'aides et d'assurances sociales : il avait pour objectif d'accroître les revenus des individus les plus défavorisés et de les inciter à reprendre un emploi. Les titres de certains articles consacrés par Tobin à ce sujet en témoignent : « Accroître le revenu des pauvres », « En finir avec la pauvreté aux États-Unis », « Améliorer le statut économique des Noirs »... Tobin parvint à faire inscrire le *demogrant* au programme du candidat des Démocrates à l'élection présidentielle de 1972, George McGovern². À cette époque, 1 % de la population des États-Unis détenait 28 % de la richesse nette nationale. Le quintile le plus riche percevait alors 45 % du revenu annuel national, contre 4 % seulement pour le quintile le plus pauvre³. Si la question de l'impôt négatif et du revenu de base universel quitta rapidement le débat politique américain après la défaite de McGovern, elle

perdura dans le monde universitaire. Plusieurs expériences d'impôt négatif furent par ailleurs réalisées en Amérique du Nord dans les années 1970.

À la même époque, de nouvelles propositions d'introduction d'un revenu de base universel furent formulées en Europe du Nord – au Danemark, d'abord, puis aux Pays-Bas. Jan Pieter Kuiper, un professeur de médecine sociale à l'Université libre d'Amsterdam, affirma que seul un « revenu garanti » décent permettrait de lutter contre la déshumanisation liée à la nécessité pour les individus d'avoir un emploi rémunéré. En 1977, un petit parti politique issu de l'aile gauche des chrétiens-démocrates néerlandais fut la première formation politique européenne disposant d'une représentation parlementaire à inclure dans son programme la création d'un revenu de base universel. Le mouvement en faveur d'une telle réforme prit rapidement de l'ampleur. Au Royaume-Uni, en revanche, l'idée d'introduire un revenu de base universel resta confinée aux marges du champ politique. Il en fut longtemps de même en République fédérale d'Allemagne. En dépit de la sympathie inspirée par le revenu de base universel et l'impôt négatif à certaines personnalités proches des Verts ou du Parti social-démocrate, ces notions n'entrèrent véritablement dans le débat public allemand qu'au milieu des années 2000. La France, quant à elle, ne renoua que tardivement avec un concept introduit par Condorcet dans sa tradition intellectuelle. L'essayiste André Gorz prit

1. James Tobin, Joseph A. Pechman et Peter Miezkowski, « Is a Negative Income Tax Practical? », *Yale Law Journal*, n° 77, 1967, pp. 1-27.

2. Voir, sur ce point, Yannick Vanderborght, « La France sur la voie d'un "revenu minimum inconditionnel" ? », *Mouvements*, 2001/3 (n° 15-16), pp. 157-165.

3. Jeremy S. Bluhm, « Are You Kidding, George? \$ 1000 a Person? », *The Harvard Crimson*, 14 juin 1973.

Annick Steta

Le revenu universel :
histoire d'une tentation

parti dans les années 1980 pour un revenu universel versé aux individus en contrepartie de mille heures en moyenne de travail par an, soit vingt mille à trente mille heures tout au long d'une vie. Il ne se convertit à l'idée d'un revenu de base universel non conditionné qu'à la fin des années 1990. À ses yeux, l'introduction d'un tel revenu constituerait une étape vers la sortie du capitalisme : elle permettrait de « faire dépérir les rapports marchands et d'avancer vers une société où priment des formes de coopération non marchandes⁴ ». Fondateur du Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (Mauss), le sociologue Alain Caillé se prononça, pour sa part, en faveur d'un revenu non conditionné, traduisant la confiance de la société dans les individus exclus du marché du travail mais capables de s'investir dans des tâches d'intérêt général. La position du philosophe Jean-Marc Ferry est largement différente. Selon lui, la création d'un revenu de base universel répondrait à la persistance d'un niveau élevé de chômage : le plein-emploi semblant désormais hors de portée, il serait temps de développer un secteur « quaternaire » recouvrant des activités utiles à la société.

Les initiatives en faveur de l'introduction d'un revenu de base universel ont longtemps été isolées géographiquement. Elles n'ont commencé à se fédérer qu'en 1986 avec la création du Basic Income European Network (devenu en 2004 le Basic Income Earth Network), un réseau destiné à faire le lien entre les individus ou les groupes intéressés par ce concept. Cette fragmentation s'explique notamment par les divergences conceptuelles qui séparent ses promoteurs. Il existe schématiquement quatre conceptions du revenu de base universel. Pour les héritiers de Thomas More et de Thomas Paine, l'attribution d'un revenu minimum à tous les individus relève d'un impératif de justice sociale. À gauche du

spectre politique, le revenu de base universel est considéré comme un instrument permettant de déconnecter le revenu du travail et, ce faisant, de transformer la société : la rupture avec le capitalisme qu'induirait la mise en œuvre d'une telle réforme autoriserait l'émergence de nouveaux rapports économiques et sociaux accordant moins de place à la concurrence et davantage à la coopération. Aux yeux des libéraux et des libertariens, la création d'un revenu de base universel se traduirait par la réduction de l'emprise exercée par l'État sur la société : au moyen de la somme qui leur serait allouée, les individus devraient financer l'ensemble de leur protection sociale. Ceux qui, enfin, s'inscrivent dans la lignée de Robert Theobald jugent que la mise en place d'un revenu universel de base est devenue nécessaire en raison de la raréfaction de l'emploi liée au progrès technique. La persistance du chômage à un niveau élevé, l'existence d'un important sous-emploi ainsi que le creusement du décalage entre les qualifications des individus et les fonctions qu'ils occupent sont largement responsables de l'intérêt renouvelé pour cet outil.

Progrès technique et emploi

L'idée selon laquelle le progrès technique serait l'ennemi de l'emploi est, elle aussi, assez ancienne. Elle naquit au Royaume-Uni avec la révolution industrielle. David Ricardo fut le premier à s'emparer de la « question de la mécanisation ». Dans le chapitre consacré aux machines qu'il ajouta en 1821 à la troisième édition des *Principes de l'économie politique et de l'impôt*,

4. Françoise Gollain, « Les chemins d'André Gorz vers le revenu d'existence », *Les Dossiers d'Alternatives économiques*, n° 10, juin 2017, pp. 31-33 (consultable en ligne).

Ricardo se proposait « d'étudier l'influence que les machines exercent sur les intérêts des différentes classes de la société ». « Dès le moment où je commençai à étudier les questions économiques, ajoutait-il, je crus que toute machine qui avait pour effet d'introduire dans une branche quelconque de la production une économie de main-d'œuvre, produisait un bien général qu'altéraient seulement les crises qui accompagnent le plus souvent le déplacement des capitaux et du travail d'une industrie vers une autre. [...] Je croyais encore que les machines étaient une institution éminemment favorable aux classes ouvrières en ce qu'elles acquéraient ainsi les moyens d'acheter une plus grande masse de marchandises avec les mêmes salaires en argent : et je pensais que les salaires ne subiraient aucune réduction par la raison que les capitalistes auraient besoin de la même somme de travail qu'auparavant, quoique ce travail dût être dirigé dans des voies nouvelles. [...] Telles étaient mes opinions : telles elles sont encore relativement au propriétaire et au capitaliste ; mais je suis convaincu que la substitution des forces mécaniques aux forces humaines pèse quelquefois très lourdement, très péniblement sur les épaules des classes laborieuses. » Il réagissait ainsi aux actes des membres du mouvement luddite, qui opposa, en 1811 et 1812, des artisans du textile à des employeurs favorisant l'utilisation de machines. En 1839, l'historien écossais Thomas Carlyle railla, quant à lui, le « démon de la mécanisation » qui « perturbait des multitudes de travailleurs ».

En dépit des interrogations soulevées par la mécanisation des processus de production, son impact et, plus largement, celui du progrès technique ne furent véritablement étudiés qu'au ^{xx}e siècle. Joseph Schumpeter fait entrer la notion d'innovation dans sa *Théorie de l'évolution*

économique, publiée en 1911. L'économiste autrichien y présente la fonction de l'entrepreneur, lequel introduit sur le marché un produit ou un processus de production nouveau et met ainsi l'économie en mouvement. De là naquit la théorie de la destruction créatrice, développée en 1942 dans *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Lorsqu'une innovation rencontre le succès, l'entreprise qui commercialise ce produit ou met en œuvre ce processus de production acquiert un pouvoir de monopole sur un marché donné. Aussi longtemps qu'elle parvient à préserver ce monopole, elle est en mesure de fixer les prix qu'elle pratique et les quantités qu'elle produit à des niveaux l'autorisant à dégager un profit supérieur à celui qu'elle engrangerait sur un marché de concurrence pure et parfaite. Mais elle perdra cette faculté si d'autres entreprises parviennent à la priver du monopole de cette innovation ou si cette dernière devient obsolète. En ce cas, l'entreprise périclitera, voire disparaîtra. Un tel processus peut concerner des secteurs d'activité entiers. C'est ainsi, par exemple, que disparut le transport en véhicule hippomobile : le transport automobile le supplanta en l'espace de quelques décennies. La suppression des emplois fournis par un secteur d'activité en voie d'extinction ne justifie nullement de maintenir ce dernier à bout de bras – ou, en l'espèce, à coups de subventions publiques. Dans une perspective schumpétérienne, la disparition d'un secteur n'ayant plus de raison d'être économique est accompagnée ou suivie de l'émergence d'activités nouvelles faisant un meilleur usage des facteurs de production disponibles. Selon la théorie du déversement, présentée en 1980 par l'économiste et démographe Alfred Sauvy dans *La Machine et le chômage : le progrès technique et l'emploi*, les gains de productivité autorisés par le progrès technique se traduisent par une baisse

Annick Steta
 Le revenu universel :
 histoire d'une tentation

des prix des produits concernés et une hausse du pouvoir d'achat des consommateurs. Apparaît de la sorte une demande accrue pour d'autres produits, laquelle soutient l'activité et permet de créer de nouveaux emplois. La difficulté consiste donc à faciliter la transition des individus d'un emploi à l'autre, notamment en soutenant leur effort de formation et en limitant les coûts associés à la mobilité géographique. Sauvy emboîtait de la sorte le pas à John Maynard Keynes. Dans ses *Perspectives économiques pour nos petits-enfants*, publiées en 1930, l'économiste britannique estima que l'idée selon laquelle « la période des gigantesques progrès économiques caractérisant le XIX^e siècle [était] désormais révolue » était « une interprétation furieusement erronée des événements qui sont notre lot actuellement. Nous souffrons non pas des rhumatismes de la vieillesse, mais des troubles de croissance dus à des changements d'une rapidité excessive, nous souffrons des difficultés que provoque la réadaptation à une phase économique nouvelle. Le rendement technique a augmenté plus vite que nos moyens d'absorber la main-d'œuvre rendue disponible de la sorte ».

L'avenir du travail

Bien que les grandes vagues d'innovations observées depuis la révolution industrielle ne se soient pas traduites par une contraction durable de l'emploi, les progrès rapides de l'automatisation, des technologies de l'information et de l'intelligence artificielle font planer le spectre d'une mutation plus profonde du marché du travail. Dans les économies avancées, où le salariat était devenu la norme au XX^e siècle, le développement de formes d'emploi précaire témoigne de l'évolution des rapports de force entre demandeurs et offreurs de travail. Le contrat de travail

à durée indéterminée, qui reste en France le sésame permettant de louer un logement et d'avoir accès au crédit bancaire, est devenu une forme de Graal. Il est de plus en plus fortement concurrencé par différents types de contrats précaires – contrat de travail à durée déterminée, contrat de chantier, contrat d'usage, contrat de travail temporaire... – et par l'externalisation d'un nombre grandissant de fonctions à des individus plus ou moins ouvertement contraints d'adopter le régime de la micro-entreprise. La transformation de pans entiers de l'économie sous l'effet de la mise en œuvre des technologies de l'information a provoqué l'éclatement de l'organisation traditionnelle du travail. Symbolisée par l'entreprise californienne Uber, qui développe et exploite des applications mobiles de mise en contact d'utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport, cette « économie à la tâche » (*gig economy*) constitue un retour au travail à la pièce antérieur à la généralisation du salariat. Les chauffeurs Uber, les livreurs Deliveroo ou les bricoleurs Jobbers sont rémunérés à la tâche, ce qui les amène fréquemment à être rétribués au-dessous du salaire horaire minimal. Considérés comme des travailleurs indépendants, ils sont en réalité totalement dépendants des plates-formes auxquelles ils adhèrent. Ils sont de plus en plus nombreux à tenter de faire reconnaître l'existence de ce lien de subordination par la justice. Plusieurs chauffeurs Uber ont ainsi obtenu en première instance la requalification en contrat de travail du contrat les liant à l'entreprise californienne. Les recours collectifs contre Uber se multiplient par ailleurs aux États-Unis. Si la justice donnait raison à ces chauffeurs, le modèle économique de l'entreprise serait totalement bouleversé.

Dans leur grande majorité, les individus qui

acceptent de s'engager dans une relation de travail précaire le font après avoir échoué à trouver un emploi stable et correctement rémunéré. Or ces emplois tendent à se raréfier – et ce phénomène pourrait s'amplifier lors des prochaines décennies. La publication en 2013 d'une étude consacrée aux conséquences potentielles de la digitalisation sur l'emploi a marqué un tournant dans cette réflexion. Deux chercheurs de l'université d'Oxford, Carl Benedikt Frey et Michael Osborne, ont conçu une méthode destinée à classer 702 activités en fonction de leur sensibilité à la digitalisation. Sur cette base, ils ont estimé que 47 % des travailleurs américains exerçaient des métiers menacés par ce phénomène. Il s'agit notamment des individus travaillant dans les transports, la logistique, la sécurité, la vente et certains types de services allant du télémarketing à la comptabilité⁵. Le McKinsey Global Institute a quelque peu nuancé ces conclusions. Selon le centre de recherche interne au cabinet de conseil en stratégie McKinsey, très peu de métiers disparaîtront complètement à court ou moyen terme. Mais 45 % des tâches accomplies par les travailleurs américains pourraient être automatisées en utilisant des technologies existantes. Ces tâches représentent environ deux mille milliards de salaires annuels aux États-Unis. Les progrès de la digitalisation et de l'intelligence artificielle pourraient rapidement porter la proportion des tâches concernées à 58 %. Ce phénomène imposera de redéfinir le mode de fonctionnement de nombreuses entreprises ainsi que les fonctions de leurs salariés. Contrairement à une opinion largement répandue, l'impact de l'automatisation ne sera pas limité aux individus les moins qualifiés. Même les travailleurs les mieux rémunérés accomplissent des tâches susceptibles d'être automatisées⁶. C'est notamment le cas des médecins. Plusieurs entre-

prises ont développé des outils numériques d'aide au diagnostic médical qui, pour certains, donnent des résultats impressionnants. La start-up californienne Enlitic a ainsi mis au point des systèmes de détection des tumeurs pulmonaires malignes et des fractures des os du poignet dont les performances se sont avérées supérieures à celles d'un groupe de radiologues. Grâce à de tels outils, les médecins pourraient affiner leur diagnostic et se concentrer sur les cas les plus complexes. À l'opposé, certains métiers peu qualifiés sont très peu susceptibles d'être automatisés au moyen des technologies existantes : il en va de la sorte des personnels d'entretien et des individus travaillant dans le secteur de l'aide à domicile. Les tâches les plus protégées sont celles qui requièrent de la créativité ou une certaine capacité à décrypter les émotions des individus. Or elles sont minoritaires⁷.

Si la crainte de voir des emplois disparaître sous l'effet du progrès technique est particulièrement forte aujourd'hui, c'est parce que les avancées technologiques contemporaines concernent la quasi-totalité des secteurs d'activité. De surcroît, nul n'est capable de dire par quoi les emplois actuels seront remplacés. Le fait que toutes les vagues d'innovations observées par le passé se soient *in fine* traduites par des créations nettes d'emplois ne suffit pas à rassurer des individus confrontés à la difficulté de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications, voire un emploi tout court. Les habitants des pays avancés peinent désormais à croire qu'un

5. Carl Benedikt Frey et Michael Osborne, *The Future of Employment : How Susceptible Are Jobs to Computerization?*, Oxford University Programme on the Impacts of Future Technology, septembre 2013.

6. Michael Chui, James Manyika et Mehdi Miremadi, « Four Fundamentals of Workplace Automation », *McKinsey Quarterly*, novembre 2015.

7. *Ibid.*

Annick Steta
Le revenu universel :
histoire d'une tentation

surcroît de formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue, leur permettra de s'insérer plus aisément sur le marché du travail. Les enfants des *baby-boomers* constatent que beaucoup d'entre eux ne parviendront pas à progresser dans la hiérarchie des revenus alors même que leur niveau d'études est en moyenne supérieur à celui de leurs parents. Quant aux membres de la « Y génération », nés entre 1980 et 2000, ils se montrent très circonspects à l'égard des entreprises traditionnelles et des parcours professionnels qu'elles proposent. Ils rejettent largement un fonctionnement fondé sur la hiérarchie et l'ancienneté. Nombreux sont ceux qui répugnent à exercer des métiers dépourvus d'intérêt intrinsèque, qualifiés de *bullshit jobs* (« métiers à la con ») par l'anthropologue américain David Graeber. Dans un article paru en 2013 qui a donné lieu à une polémique, celui-ci souligne que « dans notre société, une règle semble exister, selon laquelle plus un travail bénéficie ouvertement aux autres, moins il sera payé. [...] À part une poignée d'exceptions mises en avant (les médecins), la règle semble étonnamment valide⁸ ».

Expériences

Alors que les premières expériences de versement d'un revenu de base à des individus vivant dans une zone géographique donnée visaient à lutter contre la pauvreté, celles qui sont conduites depuis quelques années ont pour ressort profond l'inquiétude relative à l'avenir du travail. Entre la fin des années 1960 et le début des années 1970, les États-Unis lancèrent quatre expériences d'impôts négatifs afin d'assurer un complément de revenu aux individus les plus pauvres. Le Canada, quant à lui, mit en place deux expériences de revenu minimum entre 1974 et 1979 :

l'une à Winnipeg, une ville qui comptait alors 450 000 habitants, et l'autre à Dauphin, une commune de 10 000 habitants. Les résultats obtenus montrèrent que les individus bénéficiant d'un complément de revenu avaient réduit leur temps de travail. Cet effet fut particulièrement marqué pour deux catégories de la population : les femmes mariées, qui consacrèrent davantage de temps à leurs enfants, et les jeunes gens en âge de travailler, qui prolongèrent leurs études. Le fait de disposer d'un surcroît de revenu eut donc des conséquences sociales positives. Ces expériences furent toutefois vite interrompues en raison, notamment, de leur coût financier. Il n'en est pas allé de même de l'allocation issue de la rente pétrolière versée depuis 1976 à tous les habitants de l'Alaska. Le montant de ce dividende, qui est déterminé en fonction de la moyenne des revenus du fonds gérant la fraction de la rente pétrolière reversée par l'État, varie d'une année à l'autre : il atteignait 1 022 dollars annuels en 2016 contre 2 072 dollars en 2015, 1 884 en 2014 et 900 en 2013. Il est par ailleurs trop faible pour avoir un impact significatif sur les comportements des individus.

Même si leur champ et leur durée sont limités, les expériences actuellement menées en Finlande et en Californie devraient être plus riches d'enseignement. La Finlande a lancé le 1^{er} janvier 2017 une expérience concernant 2 000 demandeurs d'emploi âgés de 25 à 57 ans. Durant deux ans, ceux-ci recevront un revenu mensuel de 560 euros qui se substituera à leurs indemnités de chômage et dont ils conserveront le bénéfice s'ils trouvent un emploi. Le gouvernement souhaite inciter de la sorte les chômeurs à retourner sur le marché du travail ou à créer

8. David Graeber, « On the Phenomenon of Bullshit Jobs », *Strike!*, 17 août 2013.

leur propre activité⁹. L'expérience californienne financée par Y Combinator a débuté à la même date mais devrait durer plus longtemps. Ses bénéficiaires ont été tirés au sort au sein de l'ensemble de la population locale : il ne s'agit donc pas exclusivement de demandeurs d'emploi. Les données recueillies devraient permettre d'évaluer l'impact du versement d'un revenu de base universel sur la durée de travail et sur le bien-être des individus. D'autres projets pilotes sont actuellement mis en œuvre dans la province canadienne de l'Ontario et dans la ville brésilienne de Maricá. En France, une « mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base » a été constituée au Sénat. Les membres de cette mission ont recommandé l'introduction, à titre expérimental, d'un revenu de base universel au niveau des collectivités territoriales¹⁰. Le département de la Gironde s'est porté candidat pour ce faire. À l'heure actuelle, un seul pays semble envisager de dépasser le stade de l'expérimentation. Le principal conseiller économique du gouvernement indien, Arvind Subramanian, a proposé dans un rapport publié en janvier 2017 de créer un revenu de base universel qui se substituerait à des programmes d'aide sociale existants et représenterait un peu plus de cent dollars par an. Bien que ce montant soit inférieur au salaire mensuel minimum versé dans les zones urbaines, il permettrait de faire passer la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 22 % à moins de 0,5 %.

Quel que soit le soin avec lequel ont été conçues les expériences précédemment évoquées, elles ne sauraient permettre de mesurer l'ensemble des conséquences économiques et sociales produites par l'introduction d'un revenu universel de base. Une telle réforme a longtemps été exclusivement envisagée sous le seul angle de

son financement. En raison de l'importance des sommes nécessaires pour financer un mécanisme d'une telle ampleur, le revenu de base universel semblait relever de l'utopie et était donc généralement écarté d'un revers de main. Mais les masses budgétaires allouées aux systèmes d'État-providence dans les pays avancés sont devenues si colossales que ce qui paraissait impossible hier devient aujourd'hui concevable. Qui plus est, l'incapacité des principales puissances économiques à fournir des emplois stables et correctement rémunérés à une fraction croissante de leur population impose de repenser le fonctionnement de la protection sociale. De plus en plus brûlantes, les interrogations relatives à l'avenir du travail nourrissent la tentation du revenu de base universel. Les tenants d'une telle mesure soutiennent qu'elle constituerait un filet de sécurité permettant aux individus de se lancer dans des projets à la rentabilité aléatoire, faible ou inexistante. Le revenu de base universel servirait ainsi pour partie à financer des activités dont l'utilité à la collectivité est déconnectée de leur rémunération par les mécanismes du marché. Il est toutefois à craindre que les individus qui réaliseront ce type de tâche et tireront l'essentiel ou la totalité de leurs ressources du revenu de base universel seront ceux qui peinent le plus à s'insérer dans de bonnes conditions sur le marché du travail : les personnes les moins qualifiées ou disposant d'une faible expérience professionnelle, les chômeurs de longue durée et les femmes. Autrement dit, l'introduction d'un revenu de base universel contribuerait à cantonner

9. Sonia Sodha, « Is Finland's Basic Universal Income a Solution to Automation, Fewer Jobs and Lower Wages? », *The Guardian*, 19 février 2017.

10. « Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation », Rapport d'information n° 35 (2016-2017) de M. Daniel Percheron, fait au nom de la Mission d'information, déposé le 13 octobre 2016.

une fraction de la population à la périphérie du marché du travail.

Il n'est pas non plus anodin que plusieurs figures de l'industrie numérique soutiennent la création d'un tel revenu. En garantissant un minimum de ressources à tous les individus, le revenu de base universel contribuerait vraisemblablement à réduire l'intensité des revendications de la main-d'œuvre non salariée abondamment utilisée par ce secteur. Si les syndicats se montrent très circonspects à l'égard de ce qui est souvent présenté comme une avancée sociale, c'est parce qu'ils redoutent une dégradation de la capacité de négociation salariale des travailleurs : les employeurs pourraient tirer parti du fait que les individus disposent d'un socle minimal de ressources pour pousser les rémunérations à la baisse. La création d'un revenu de base universel se traduirait en ce cas par une déformation de la répartition des gains de productivité en faveur du capital qui accentuerait les inégalités de revenu. De plus, l'attribution à tous les individus d'un revenu non conditionné pourrait pénaliser les plus pauvres. Il est en effet vraisemblable qu'il se substituerait, partiellement du moins, à certaines prestations sociales. Les plus défavorisés pourraient donc perdre financièrement à la mise en place d'une telle mesure.

Les expériences menées jusqu'à présent n'ont enfin pas duré suffisamment longtemps pour permettre de statuer sur la façon dont les personnes concernées arbitreraient entre travail rémunéré, bénévolat et loisirs. Des tensions pourraient apparaître entre ceux qui continueraient de travailler et ceux qui se retireraient de la sphère productive : il y a fort à parier que les premiers considéreraient les seconds comme des passagers clandestins.

Ces différents effets pervers devraient inciter les responsables publics à explorer d'autres voies que celle du revenu de base universel pour faire face à l'éventualité d'une raréfaction durable de l'emploi sous l'effet de l'automatisation et de la digitalisation des processus de production. Le chiffon rouge de la robotisation ne doit pas être agité pour faire passer à l'arrière-plan les questions liées à la dualisation du marché du travail, au creusement des inégalités et à la difficulté de taxer les bénéfices réalisés par les entreprises multinationales. Les pouvoirs publics prépareront l'avenir en s'attaquant à ces questions techniques plus sûrement qu'en cultivant la promesse d'un revenu de base universel.

Annick Steta.